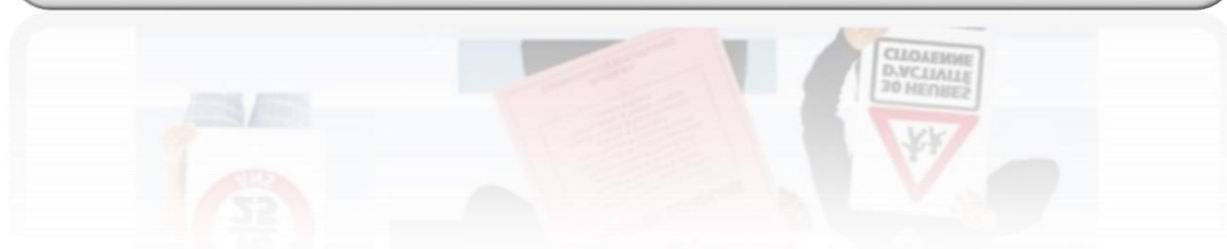
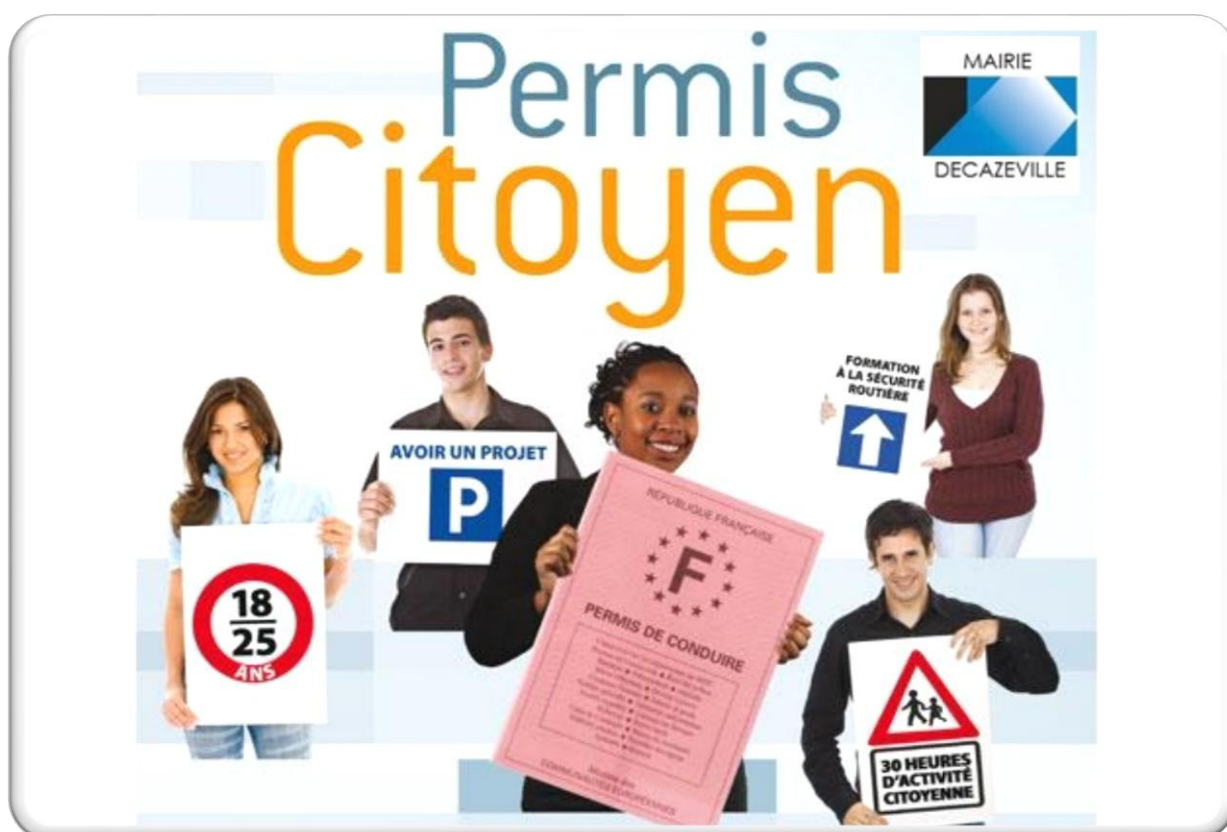


CONVENTION PARTICIPATION CITOYENNE



CONVENTION

« PARTICIPATION CITOYENNE »

Entre

La commune de Decazeville, représentée par le Maire, François Marty

D'une part,

Le candidat M., Mme, Mlle

D'autre part

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour accéder à un emploi ou une formation, et que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes, la commune de Decazeville, par délibération du conseil municipal n°2015/09/09 du 17/12/2015 rectifiée par la délibération n°2017/09/02 du 21/09/2017, a souhaité accompagner des jeunes de son territoire en instituant une politique d'aide au permis de conduire moyennant un engagement citoyen de 35 heures.

Vu le règlement intérieur,

Il est ensuite arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - Adhésion à l'opération

Par la présente convention, le jeune déclare adhérer à l'opération « Permis citoyen » mise en place par la commune de Decazeville et en accepter le règlement.

Article 2 - Engagements

Il déclare vraies les motivations exposées dans son dossier.

Il déclare accepter le règlement d'aide au permis de conduire joint au présent dossier.

Il déclare s'engager à effectuer les 30 heures de travail citoyen dans un des services de la Mairie de Decazeville ou son CCAS, plus 5 heures dans les écoles de la ville afin de transmettre aux élèves les connaissances acquises en matière de sécurité routière.

Les 35 heures d'engagement citoyen devront être effectuée dans un délai défini dans l'article 5.

Article 3 - Engagements de la commune de Decazeville

La commune octroie une aide de 850€ pour le permis de M.....

Versée en fin de formation sur présentation de justificatif de l'auto-école.

Article 5 - Nature de l'engagement citoyen

- ➔ Propositions du candidat :
- ➔ Disponibilités dans la semaine :
- ➔ Disponibilités dans l'année :
- ➔ Engagement citoyen a effectué avant le :

Article 6 - Contrôle de présence

Le bénéficiaire devra remplir une feuille de pointage afin de justifier le nombre d'heures effectuées dans la collectivité.

Le présent contrat est valable un an à la date de sa signature.

Fait à Decazeville, en 3 exemplaires , le

Le Maire de Decazeville,

François MARTY

Le Bénéficiaire de l'aide